

Pour un nouveau programme européen d'action sociale

La présidence française de l'UE a saisi le CESE (Comité économique et social européen) d'une demande d'avis sur l'idée d'un nouveau programme européen d'action sociale. Le rapporteur, Jan Olsson, est venu discuter de l'avant-projet lors d'un débat organisé, fin mai, par le CES (Conseil économique et social) et la Maison de l'Europe de Paris.

L'idée d'un programme européen d'action sociale (PEAS) n'est pas neuve : celui de 1989 s'attachait à mettre l'accent sur la dimension sociale du marché intérieur unique. Mais, vingt ans après, le contexte a profondément changé. Avec la mondialisation, le changement climatique et l'évolution démographique, de nouveaux risques sociaux voient le jour.

La période est propice à l'élaboration d'un nouveau PEAS, a rappelé **Evelyne Pichenot**, présidente de la délégation pour l'UE au Conseil économique et social (CES), qui animait le débat réunissant des acteurs sociaux, syndicaux et professionnels. Fin juin, la Commission européenne publiera une communication sur l'agenda social¹ et il est important de se situer dans le cadre des perspectives qu'elle tracera pour son futur mandat, en 2009, année des élections européennes. Par ailleurs, le traité de Lisbonne offre de nouvelles opportunités pour réaliser un PEAS, en particulier avec la Charte des droits fondamentaux, la « clause sociale transversale » - qui impose le respect d'exigences sociales (ex. la lutte contre l'exclusion sociale) à l'ensemble des politiques et actions de l'Union - et le protocole sur les services d'intérêt général (SIG).

Ce nouveau PEAS doit se fonder sur un riche apport participatif, a insisté **Jan Olsson**. Tous les acteurs présents ont salué cette approche : il faut à la fois renforcer le dialogue social européen et impliquer davantage les autres organisations de la société civile (dialogue civil) dans un champ social multipolaire, qui ne se réduit pas aux relations du travail.

Au-delà de la méthode, les intervenants ont avancé leurs préoccupations de fond. Pour **Christian Dellacherie**, conseiller du secrétaire général de la CGT, il est temps d'inverser la proposition selon laquelle il existe des réalités économiques et des attentes sociales qui peuvent... attendre ! La dimension sociale doit être au centre du développement économique en Europe, en particulier dans le cadre d'une stratégie post-Lisbonne qui, selon le projet d'avis, doit être fondée sur « *l'emploi, la croissance, la durabilité et la cohésion sociale* ».

En écho, **Emmanuel Julien**, directeur adjoint à la direction des relations sociales du Medef, a rappelé que pour bâtir une Europe sociale, qu'il définit

¹ La notion d'agenda désigne des actions politiques ciblées avec un calendrier établi.

comme celle de « *l'égalité des chances* », une croissance économique forte, liée à des capacités d'investissement, était nécessaire. Selon lui, un modèle social dynamique est indissociable d'une approche intégrée, cohérente avec l'ensemble des politiques européennes. La dimension des relations extérieures de l'UE est, par exemple, insuffisante dans l'actuel agenda social européen.

Les jeunes ressentent avec acuité « *la fracture entre les générations* » relevée par l'avant-projet d'avis. Partout en Europe, ils sont confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi et à la précarité, a martelé **Damien Cerqueus**, représentant le CNAJEP², l'Union a tout intérêt à agir pour apporter des réponses à ces problèmes. Faire de la mobilité une opportunité pour tous, comme le propose l'avant-projet d'avis, est un bon objectif à condition que les jeunes aient partout des conditions de vie et de travail décentes. A défaut, comment créer une société de la connaissance ?

Laurent Clévenot, le secrétaire général de l'UNAF³, a lui aussi pointé des questions transversales à l'Union - le handicap, la pauvreté, le logement – abordées par Jan Olsson. C'est en engageant des projets concrets sur de tels sujets et en développant le dialogue avec les associations qui agissent sur le terrain que l'Union se rapprochera des citoyens.

Dans cette perspective, il ne faut pas négliger l'apport de la jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes (CJCE). **Gérard Nafilyan**, professeur à l'Université Paris 1, a souligné son caractère constructif dans des domaines aussi importants que la liberté de circulation des personnes, l'égalité homme-femme, le droit du travail... Il convient cependant de suivre les effets de la jurisprudence de la Cour sur les acquis sociaux, note Jan Olsson dans son avis, en citant l'exemple de l'arrêt Laval.

Cet échange à Paris avec une large diversité d'acteurs témoigne, selon le rapporteur, de l'importance d'organiser un débat permanent à tous les niveaux sur le modèle de société européen. Il s'agit, en effet, de parvenir à « *un nouveau consensus sur la politique sociale européenne* » pour laquelle Jan Olsson préconise une nouvelle méthode, celle des « principes communs ». Ceux-ci serviraient de recommandations volontaires à l'attention des Etats membres, les questions sociales restant largement de compétence nationale.

² Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

³ Union nationale des associations familiales